

PORTO-NOVO, le 8 Avril 1961.-

D E C R E T du PRESIDENT de la REPUBLIQUE

N° 98 /

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

VU la Constitution de la République du Dahomey

VU le Décret n° 387 du 30.12.60 portant création du Ministère des Affaires Etrangères et nomination du Ministre

VU la Loi 59/16 du 9 Juillet 1959 fixant la liste des emplois supérieurs de la République du Dahomey dont la nomination des titulaires est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;

VU les nécessités de service, sur proposition du Ministre des Affaires Etrangères.

Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E

Article 1er - M. Augustin AZANGO est nommé Conseiller Technique au Ministère des Affaires Etrangères.

Article 2 - Le présent Décret qui prendra effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

VU le Ministre des Affaires  
Etrangères

P. le Président de la République absent  
Le Vice Président de la République

Oké ASSOGBA

  
S.M. APITHY

Ampliations :

PR  
Tous Ministres  
SGCM  
Assemblée  
Trésor  
Contrôle Financier  
JORD  
MAE

VU le Ministre des Finances

A. ADANDE